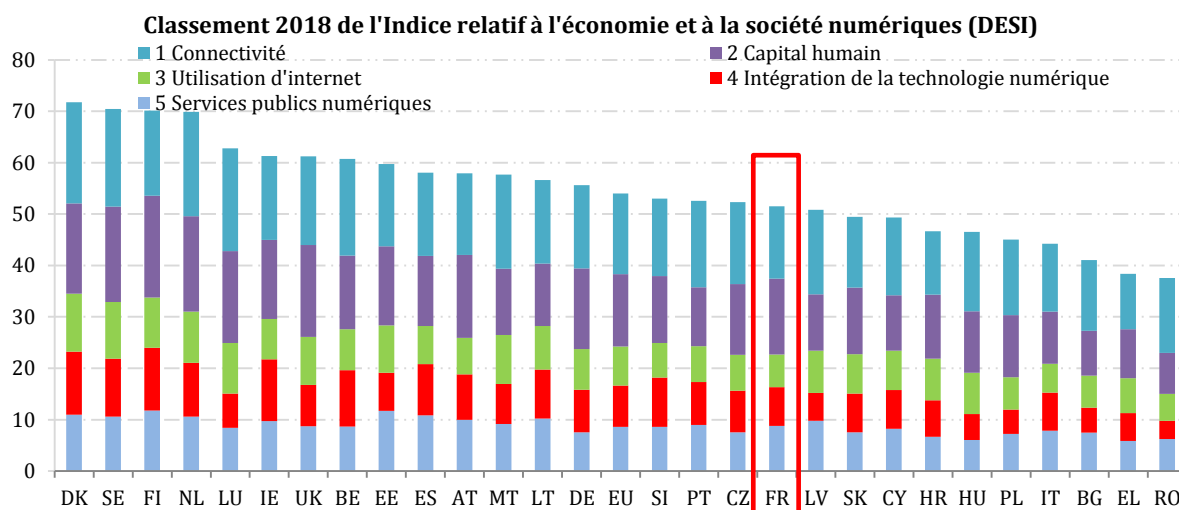


Indice relatif à l'économie et à la société numériques¹ 2018 - Rapport par pays: France

Le rapport DESI suit les progrès réalisés par les États membres concernant leur mutation numérique. Il s'articule autour de cinq chapitres:

1 Connectivité	Haut débit fixe, haut débit mobile, vitesse du haut débit et prix
2 Capital humain	Utilisation d'internet, compétences numériques élémentaires et avancées
3 Utilisation des services internet	Utilisation par les citoyens des services de contenu, de communication et de transactions en ligne
4 Intégration de la technologie numérique	Passage des entreprises au numérique et commerce en ligne
5 Services publics numériques	Administration en ligne

L'indice DESI a été recalculé pour les années précédentes pour tous les pays afin de tenir compte de légères modifications dans le choix des indicateurs et de corrections apportées aux données sur lesquelles ils se fondent. Par conséquent, les notes des pays et leurs classements peuvent avoir changé depuis la publication précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note méthodologique sur l'indice DESI à <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>.



¹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

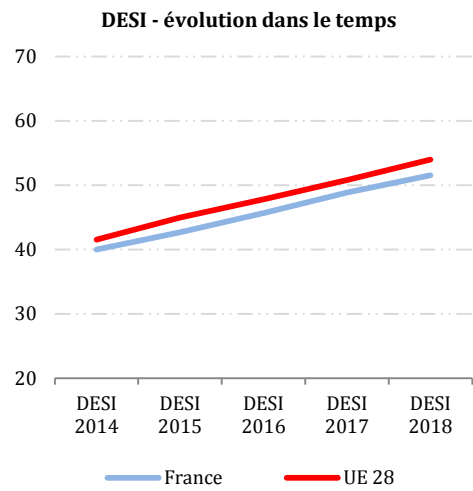
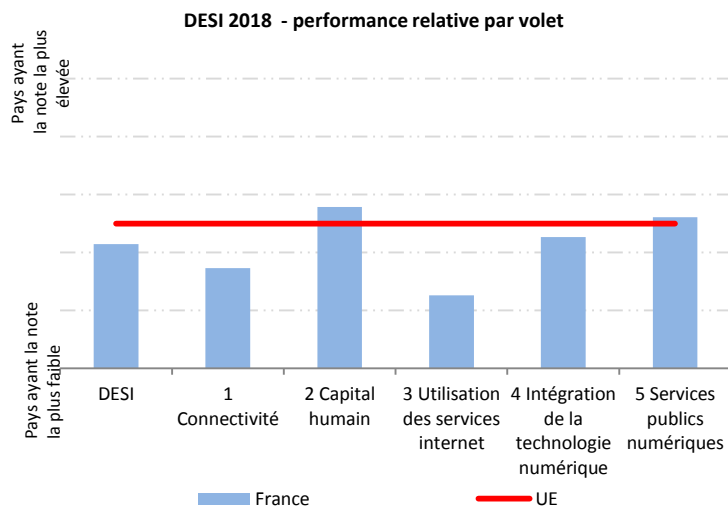
	France		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2018	18	51,5	54,7	54,0
DESI 2017	18	48,8	51,5	50,8

La France se classe 18^e sur les 28 États membres de l'UE. Dans l'ensemble, elle conserve son classement avec quelques légères améliorations de sa note, réalisant globalement quelques progrès. La France a obtenu de bons résultats en matière de compétences numériques, qu'elles soient élémentaires ou avancées, notamment en raison d'une forte proportion de diplômés dans les matières scientifiques et techniques (9^e place). La France affiche une performance moyenne en matière d'administration en ligne (services proposés en ligne et utilisation de ces services) et obtient de bons résultats pour les données ouvertes. Néanmoins, son niveau de connectivité est inférieur à la moyenne européenne, notamment en raison d'un faible taux de couverture de la bande mobile 4G et du haut débit rapide et ultra-rapide. De plus, les entreprises françaises ont un degré d'intégration des technologies numériques inférieur à la moyenne. En ce qui concerne le commerce électronique, la France occupe une position moyenne. Enfin, la France est en retard pour ce qui est de l'utilisation d'internet, tant sur le plan des contenus (actualités, musique et vidéo) que sur celui de la communication (réseaux sociaux); même si les transactions en ligne (banque, achats) sont largement pratiquées.

La France appartient au groupe des pays obtenant des résultats moyens².

Après les élections de 2017, le nouveau gouvernement a présenté le «**Grand Plan d'Investissement 2018-2022**» en septembre 2017, qui a l'ambition d'accompagner la transition de l'économie vers un nouveau modèle de croissance, en prévoyant notamment une transition écologique et numérique, avec un **mélange de réformes institutionnelles et d'investissements ciblés**. Le Plan mobilisera sur 5 ans 57 milliards d'euros pour un large éventail d'actions dans le cadre de 4 grands axes de transformation: la transition écologique; la formation professionnelle; l'innovation; la transformation numérique des services publics. Une dotation de 9,3 milliards d'euros est prévue pour ce dernier axe, à savoir l'administration numérique.

² Les pays obtenant des résultats moyens sont l'Espagne, l'Autriche, Malte, la Lituanie, l'Allemagne, la Slovénie, le Portugal, la République tchèque, la France et la Lettonie.



1 Connectivité

1 Connectivité	France		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2018	23	56,4	62,4	62,6
DESI 2017	21	52,7	58,8	58,5

	France				UE
	DESI 2018		DESI 2017		DESI 2018
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
1a1 Couverture du haut débit fixe % des ménages	> 99,5 % →	3	100 %	6	97 %
	2017		2016		2017
1a2 Adoption du haut débit fixe % des ménages	71 % ↓	17	72 %	10	75 %
	2017		2016		2017
1b1 Couverture 4G % des ménages (moyenne des opérateurs)	89 % ↑	21	78 %	23	91 %
	2017		2016		2017
1b2 Adoption du haut débit mobile Abonnements pour 100 personnes	87 ↑	15	81	14	90
	2017		2016		2017
1c1 Couverture (NGA) en haut débit rapide % des ménages couverts par VDSL, FTTP ou Docsis 3.0	52 % ↑	27	47 %	27	80 %
	2017		2016		2017
1c2 Adoption du haut débit rapide % d'abonnements >= 30 Mbps	16 % ↑	24	13 %	24	33 %
	2017		2016		2017
1d1 Couverture en haut débit ultra-rapide % des ménages couverts par VDSL, FTTP ou Docsis 3.0	42 %	25	s.o.		58 %
	2017				2017
1d2 Adoption du haut débit ultra-rapide % d'abonnements >= 100 Mbps	10,4 % ↑	20	8,0 %	19	15,4 %
	2017		2016		2017
1e1 Indice de prix du haut débit Note (de 0 à 100)	94 →	1	94	4	87
	2017		2016		2017

Avec une note globale de connectivité de 56,4, la France se classe 23^e parmi les États membres de l'UE. Les ménages français sont entièrement couverts (couverture > 99,5 %) par le haut débit fixe et 71 % d'entre eux sont abonnés au haut débit fixe, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne européenne de 75 %. La situation en matière de réseaux plus performants est plus complexe: seulement 52 % des ménages français bénéficient d'une couverture NGA (accès de nouvelle génération ou réseaux haut débit rapides d'une vitesse d'au moins 30 Mbps); et seulement 16 % des ménages français sont abonnés au haut débit rapide. Ces chiffres sont inférieurs aux moyennes de l'UE de 80 % pour la couverture NGA et de 33 % pour l'abonnement au haut débit, ce qui peut s'expliquer en partie par la faible densité de population en dehors des zones urbaines. L'adoption du haut débit mobile est passée de 81 à 87 abonnements pour 100 abonnés en un an (juin 2016-juin 2017), même si elle reste légèrement inférieure à la moyenne européenne de 90.

Selon le plan national pour le haut débit (le Plan France très haut débit), tous les territoires français devraient être couverts par des vitesses haut débit supérieures ou égales à 30 Mbps et plus d'ici à 2022. De plus, en juillet 2017, le président Macron a déclaré qu'il souhaitait que tous les Français bénéficient d'ici à 2020 d'un «bon débit» internet (supérieur ou égal à 8 Mbps). Il a été confirmé que le gouvernement allouerait un total de 3,3 milliards d'euros au soutien du déploiement des réseaux NGA dans les zones où l'initiative privée fait défaut.

Afin d'améliorer encore la couverture de connectivité haut débit dans tout le pays, la France compte accélérer le déploiement du réseau de fibre optique et envisage de recourir à d'autres moyens que la fibre dans les zones reculées, par exemple la 4G fixe comme complément transitoire.

Les autorités françaises étudient également les moyens de faire en sorte que les engagements en matière de déploiement soient respectés et d'éviter la construction superflue de nouveaux réseaux dans les zones moins denses.

Enfin, les autorités françaises dirigent les nouveaux investissements vers les réseaux mobiles en vue de réduire les zones sans couverture et d'améliorer la qualité des services, y compris la réception à l'intérieur des bâtiments. En contrepartie d'un investissement de plus de 3 milliards d'euros dans l'amélioration de la couverture du réseau, les opérateurs mobiles français n'auront pas à participer à de nouvelles enchères pour l'attribution de fréquences lorsque leurs licences viendront à expiration dans quelques années. En revanche, des exigences renforcées seront introduites dans les obligations liées à la licence.

Les deux stratégies devraient contribuer à améliorer les résultats en matière de connectivité à grande vitesse dans tout le pays déjà d'ici à 2020.

2 Capital humain

2 Capital humain	France		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2018	11	59,1	58,6	56,5
DESI 2017	10	57,4	56,5	54,6

	France				UE
	DESI 2018		DESI 2017		DESI 2018
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
2a1 Utilisateurs d'internet % de particuliers	83 % 2017	↑ 11	82 % 2016	10	81 % 2017
2a2 Personnes ayant acquis au moins les compétences numériques de base % de particuliers	57 % 2017	↑ 13	56 % 2016	11	57 % 2017
2b1 Spécialistes en TIC % de la main-d'œuvre totale	3,8 % 2016	↑ 11	3,6 % 2015	13	3,7 % 2016
2b2 Diplômés en STEM³ Pour 1 000 individus (âgés de 20 à 29 ans)	21,4 2015	9	s.o. 2014		19,1 2015

En matière de capital humain, la France obtient de bons résultats (11^e place de l'indice DESI 2018). Les Français sont des utilisateurs réguliers d'internet (83 % des 16-74 ans consultent internet au moins une fois par semaine) et ont de bonnes compétences numériques (57 % des individus âgés de 16 à 74 ans possèdent au moins des compétences numériques élémentaires). La bonne proportion de diplômés en sciences et technologies (21,4 diplômés pour 1 000 habitants âgés de 20 à 29 ans, moyenne européenne de 19,1 pour 1 000 en 2015) pourrait contribuer au niveau généralement élevé des compétences numériques et à la forte utilisation d'internet. Cependant, les entreprises françaises rencontrent des difficultés pour recruter des spécialistes des TIC (42 % des entreprises de plus de 10 salariés en dehors du secteur financier ayant tenté de recruter des spécialistes des TIC ont signalé des difficultés à pourvoir les postes vacants en 2017). Néanmoins, la France est en dessous de la moyenne européenne (48 % ont signalé les mêmes problèmes en 2017).

La deuxième partie des réformes sociales lancées par le nouveau gouvernement sera lancée début 2018 (les projets doivent être présentés au printemps et adoptés cet été). Elle inclura la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

La nouvelle approche de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera organisée en fonction des compétences et des besoins pratiques des entreprises plutôt que des métiers; elle prendra davantage en compte les compétences transversales, y compris les compétences numériques.

La «Grande École du Numérique» (GEN) est un réseau de centres de formation publics et privés proposant des formations numériques de courte durée (6 mois) ou de longue durée (2

³ Les données les plus récentes ont été utilisées pour l'indice DESI 2018. Cela peut faire référence à 2016 ou 2015 selon les États membres. Cela se reflète dans le classement DESI 2018. Les données historiques ont été révisées par Eurostat.

ans) sans qualification préalable. Pour sa 2^e année d'existence, le réseau avait dispensé 420 formations certifiées et formé 10 000 apprentis fin 2017 (respectivement 171 et 4 000 fin 2016). La GEN va bénéficier de crédits supplémentaires. La GEN fait partie de la coalition française en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique.

La «Coalition française en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique» a été signée en septembre 2017 pour s'attaquer au manque de compétences numériques en France. Elle est gérée par le MEDEF (le «Mouvement des entreprises de France», la plus grande fédération patronale de France). Elle est constituée de 4 composantes: 1) les actifs, 2) le secteur de l'enseignement, 3) les professionnels, 4) les compétences. La GEN est pilote sur les composantes 2 et 3.

Le «Plan d'investissement pour les compétences», deuxième axe du «Grand Plan d'Investissement» 2018-2022 lancé par le gouvernement en septembre 2017, aura une dimension numérique non négligeable. Il bénéficiera d'un crédit de 15 milliards d'euros sur une enveloppe totale de 57 milliards d'euros (bien qu'il soit difficile de calculer la proportion exacte qui sera consacrée à la formation numérique). Son objectif est de former 1 million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et 1 million de jeunes ayant abandonné leurs études. Ces cours seront certifiants; ils auront une dimension numérique non négligeable, tant dans leurs méthodes que dans leur contenu.

Toutes ces actions de formation permettent d'adapter les connaissances numériques de la population à la demande des entreprises et aux besoins de la vie quotidienne.

3 Utilisation d'internet

3 Utilisation d'internet	France		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2018	24	42,2	48,3	50,5
DESI 2017	25	40,3	45,0	47,5

	France				UE
	DESI 2018		DESI 2017		DESI 2018
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
3a1 Actualités % de personnes ayant utilisé internet au cours des 3 derniers mois	61 % ↑	27	56 %	27	72 %
	2017		2016		2017
3a2 Musique, vidéos et jeux % de personnes ayant utilisé internet au cours des 3 derniers mois	75 %	21	75 %	21	78 %
	2016		2016		2016
3a3 Vidéos à la demande % de personnes ayant utilisé internet au cours des 3 derniers mois	12 %	18	12 %	18	21 %
	2016		2016		2016
3b1 Appels vidéo % de personnes ayant utilisé internet au cours des 3 derniers mois	33 % ↓	28	34 %	25	46 %
	2017		2016		2017
3b2 Réseaux sociaux % de personnes ayant utilisé internet au cours des 3 derniers mois	49 % ↑	28	47 %	28	65 %
	2017		2016		2017
3c1 Secteur bancaire % de personnes ayant utilisé internet au cours des 3 derniers mois	72 % ↑	11	69 %	10	61 %
	2017		2016		2017
3c2 Achats % d'utilisateurs d'internet (l'année dernière)	76 % ↑	7	75 %	7	68 %
	2017		2016		2017

L'utilisation d'internet est le volet pour lequel la France a le classement le plus bas (24^e place de l'indice 2018), même si elle a légèrement progressé. En ce qui concerne les contenus, parmi les personnes ayant utilisé internet au cours des trois derniers mois, seules 61 % (moyenne européenne: 79 % en 2017) ont lu un journal ou un magazine en ligne; 75 % (moyenne européenne: 78 % en 2016) ont joué à des jeux, regardé des films ou écouté de la musique, ou en ont téléchargé; et 12 % (moyenne européenne: 21 % en 2016) ont regardé une vidéo à la demande. Par ailleurs, pour ce qui est de la communication, parmi les personnes ayant utilisé internet au cours des trois derniers mois, 33 % (moyenne européenne: 46 % en 2017) ont effectué un appel téléphonique ou vidéo (via webcam) sur internet; 49 % (moyenne européenne: 65 % en 2017) ont pris part à un réseau social. En revanche, sur le plan des transactions en ligne, la France est au-dessus de la moyenne: 72 % (moyenne européenne: 61 % en 2017) des personnes ayant utilisé internet au cours des trois derniers mois ont utilisé des services bancaires en ligne et 76 % (moyenne européenne: 68 % en 2017) des personnes ayant utilisé l'internet au cours de l'année écoulée ont commandé des biens ou des services en ligne.

4 Intégration de la technologie numérique

4 Intégration de la technologie numérique	France		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2018	16	37,8	42,1	40,1
DESI 2017	16	34,7	38,5	36,7

	France				UE
	DESI 2018		DESI 2017		DESI 2018
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
4a1 Échange électronique d'informations % des entreprises	38 % 2017	↓ 10	39 % 2015	9	34 % 2017
4a2 RFID % des entreprises	4,6 % 2017	↑ 15	2,7 % 2014	24	4,2 % 2017
4a3 Médias sociaux % des entreprises	16 % 2017	↑ 21	14 % 2016	20	21 % 2017
4a4 Facturation en ligne % des entreprises	s.o. 2017		14,9 % 2016	16	s.o. 2017
4a5 Nuage % des entreprises	s.o. 2017		11,8 % 2016	16	s.o. 2017
4b1 PME vendant en ligne % des PME	15,8 % 2017	↓ 16	15,9 % 2016	15	17,2 % 2017
4b2 Chiffre d'affaires du commerce en ligne % du chiffre d'affaires des PME	11,1 % 2017	↑ 12	10,3 % 2016	10	10,3 % 2017
4b3 Ventés en ligne à l'étranger % des PME	7,4 % 2017	↓ 19	7,9 % 2015	15	8,4 % 2017

En ce qui concerne l'intégration des technologies numériques par les entreprises, la France est en dessous de la moyenne (16^e place de l'indice DESI 2018), mais sa note progresse légèrement (37,8 au DESI 2018 contre 34,7 au DESI 2017). S'agissant de l'activité des entreprises en ligne, 38 % des entreprises de plus de 10 salariés hors du secteur financier partagent des informations en interne en utilisant des logiciels de planification des ressources d'entreprise (ERP), ce qui place la France au-dessus de la moyenne européenne (34 % en 2017). Cependant, les entreprises utilisent peu les réseaux sociaux (16 %, moyenne européenne: 21 % en 2017), la facturation électronique (15 % en 2016) et l'informatique en nuage (12 % en 2016). En outre, en ce qui concerne le commerce électronique, la France se situe en milieu de classement. Parmi les PME hors secteur financier, 16 % vendent en ligne (moyenne européenne: 17 % en 2017) et 7,4 % effectuent des ventes en ligne à l'étranger (moyenne européenne: 8,4 % 2017).

«**Industrie du Futur**» (IdF) est un programme transversal ayant pour but de moderniser le tissu industriel français en se concentrant sur 5 axes: la technologie, la transformation, la formation, la coopération et la promotion.

Les groupes régionaux «**Projets structurants des pôles de compétitivité**» (PSPC), qui combinent la R&D, l'industrie et l'enseignement, constituent un autre canal important pour le financement de l'innovation contribuant au programme IdF. Pour la troisième phase du programme (2013-2018), le gouvernement a davantage axé les objectifs sur l'impact économique et l'accompagnement des PME.

«**Factory Lab**» a été lancé en 2016 dans le cadre des politiques industrielles globales en faveur de l'adoption et de la diffusion des technologies et plateformes d'industrie 4.0. Il s'agit d'une plate-forme collaborative multisectorielle permettant d'intégrer des technologies apportées par des fournisseurs de technologie dans des environnements industriels afin de fournir de courtes démonstrations d'intérêt commun et de former les PME.

Le programme plus vaste Nouvelle France Industrielle met, lui, l'accent sur des technologies clés pour la France. Le rapport «**Technologies clés 2020**» dresse une liste de 47 technologies clés dans lesquelles les entreprises françaises doivent être présentes d'ici 5 à 10 ans afin d'assurer à la France un avantage concurrentiel et de maintenir son attractivité sur les secteurs en croissance.

Pour 2017, les priorités du programme IdF prévoient une nouvelle phase de soutien aux PME, le développement de bancs d'essai pour tester et expérimenter des produits et des technologies nouveaux et innovants ainsi que l'intégration des start-ups au sein du programme.

En 2018, pour soutenir la transformation numérique des PME, les programmes «**Transition Numérique**» seront modernisés avec la mise en place d'une plate-forme apportant des ressources pour soutenir le réseau de consultants ainsi que les entreprises elles-mêmes. De plus, de nouveaux acteurs locaux et des actions pilotes seront intégrés en étroite coopération avec les régions, notamment pour généraliser l'utilisation des chèques d'innovation numérique.

Le cadre législatif a été adapté aux particularités de l'**économie collaborative** dans différents secteurs. Les lois «ALUR» et «République numérique» dans le secteur du logement, ainsi que les lois Thévenoud et Grandguillaume dans celui des transports ont réglementé l'exploitation des plateformes de services.

Faits marquants en 2017: Station F

Station F est le plus grand incubateur d'entreprises au monde. Station F a été fondé par Xavier NIEL en juin 2017.

Station F est à la fois un incubateur et un accélérateur. Les start-ups louent des postes de travail: 195 euros par poste et par mois. En plus des locaux, un ensemble de services leur est accessible: événements, salles de réunion, une boutique technologique, des services publics. 1 000 start-ups se sont installées, ce qui représente 3 000 entrepreneurs (entre 2 et 5 personnes par entreprise). Il existe 30 programmes de soutien gérés par des partenaires, qui sont des entreprises ou des écoles (ex.: HEC, EDHEC et INSEAD).

Le «Founders program»: Station F sert d'incubateur (phase de démarrage) pour les start-ups. Les produits doivent avoir une dimension technologique et afficher des ambitions internationales. 2 300 candidatures ont été reçues; 184 ont été sélectionnées, ce qui représente 650 personnes. 20 à 25 % des start-ups viennent de l'étranger. Des candidatures de 50 pays différents ont été reçues.

Le «Fighters program»: pour les entrepreneurs issus de milieux défavorisés. Ce service est gratuit. 50 personnes sont accueillies pour une durée d'un an.

La «Fellowship»: Les entreprises provinciales ou étrangères peuvent prendre un «abonnement» au campus pour 900 euros par mois.

L'équipe est composée de 18 personnes, tous entrepreneurs ou anciens entrepreneurs.
L'âge moyen est de 26 ans et demi. 9 nationalités sont représentées.

5 Services publics numériques

5 Services publics numériques	France		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2018	13	58,4	58,5	57,5
DESI 2017	13	55,6	54,9	53,7

	France				UE
	DESI 2018		DESI 2017		DESI 2018
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
5a1 Utilisateurs de l'administration en ligne⁴ % des utilisateurs d'internet ayant besoin d'envoyer des formulaires	67 %	12	62 %	14	58 %
	↑				
	2017		2016		2017
5a2 Formulaires préremplis Note (de 0 à 100)	32	22	27	22	53
	↑				
	2017		2016		2017
5a3 Étendue des services en ligne Note (de 0 à 100)	87	13	86	13	84
	↑				
	2017		2016		2017
5a4 Services publics numériques pour les entreprises Note (de 0 à 100) - y compris national et transnational	85	13	84	13	83
	↑				
	2017		2016		2017
5a5 Données ouvertes % de la note maximale	91 %	4	86 %	2	73 %
	↑				
	2017		2016		2017
5b1 Services de santé en ligne % de particuliers	12 %	20	s.o.		18 %
	2017				

En ce qui concerne les services publics numériques, la France se classe dans la moyenne (à la 13^e place de l'indice DESI 2018, inchangée depuis l'année dernière). Plus de la moitié (67 % en 2017) des internautes doit envoyer des formulaires par internet pour les autorités publiques (moyenne européenne: 58 % en 2017). En outre, selon l'indicateur composite Euro Data Portal, la France se classe 4^e en Europe pour les données ouvertes, 91 % de la note maximale, grâce à de bonnes performances sur le plan de la disponibilité, de la facilité d'utilisation et de l'impact. En revanche, d'après les résultats du point de référence défini pour l'administration en ligne, la France occupe une place moyenne en ce qui concerne l'étendue des services en ligne (note de 87, moyenne européenne: 84 en 2017) et est à la traîne (note de 32, moyenne européenne: 53 en 2017) pour ce qui est du volume de données préremplies dans les formulaires en ligne.

Le Programme d'action publique 2022, lancé en octobre 2017 par le Premier ministre, donne la priorité à la transformation numérique des administrations et fixe un objectif de 100 % des services publics dématérialisés d'ici à 2022. Un fonds pour la transformation de l'action publique a été mis en place fin 2017 et doté de 700 millions d'euros pour les cinq prochaines années, dont 200 millions d'euros pour 2018. Pour la mise en œuvre, le premier comité interministériel de transformation publique s'est tenu le 1^{er} février; cinq grands projets de

⁴ La définition de cet indicateur a été modifiée. Le nouvel indicateur mesure les utilisateurs de l'administration en ligne en pourcentage des utilisateurs ayant besoin d'envoyer des formulaires pour l'administration publique.

transformation ont été lancés, dont un dans le domaine de la transformation numérique (FranceConnect, voir ci-dessous).

Quatre actions ont été mises en chantier dans le cadre du projet FranceConnect: un tableau de bord des services publics en ligne (fin mars 2018), FranceConnect Identity (système d'authentification unique) pour l'identification unique des utilisateurs (au plus tard le 31 décembre 2020), la plateforme FranceConnect: échange de données sécurisé, un kit de développement de services en ligne.

La mission Digital Society de l'agence numérique représente la composante citoyenneté et, au niveau local, le soutien des territoires («appropriation numérique par tous»). Elle intervient selon 3 axes:

1) Boîte à outils: ex.: les «plates-formes de ressources» proposent des sites d'information dans des centres physiques; le «Laboratoire» fournit des données (indicateurs, enquêtes...) et des services.

2) Structuration et animation: ex.: la MedNum (médiation numérique): sous forme de coopérative, elle réunit l'État, les collectivités et les entreprises dans un même cadre juridique (en France, il existerait entre 5 000 et 10 000 espaces publics numériques); article 69 de la Loi sur la république numérique (l'agence regroupe les réponses des autorités locales qui mettent en œuvre les Plans directeurs pour le développement numérique du territoire).

3) Accélération: ex.: le chèque culture numérique. D'abord lancé en Aquitaine, il propose un financement partiel ou total des services d'assistance numérique destinés aux citoyens. Une expérience a été lancée avec la Direction générale des finances publiques (projet pilote qui a formé 300 personnes): dans les centres des impôts, aider ceux qui n'ont pas de compétences numériques, voire pas accès à un ordinateur/internet (droit à des ateliers de formation).

Les actions en faveur de l'administration numérique font partie de la politique visant à moderniser les services publics et à les adapter aux demandes de leurs usagers.